



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
23/02/2024	23/02/2024	19	10	14	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard		X	M. PELIZZON Philippe
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mr ANGOSTO Richard		

Délibération n°2024-02-28-02

Résultat du vote **16 pour**

Objet : Personnel – Actualisation du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de recruter un responsable des services techniques.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de technicien à temps complet.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} mars 2024.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

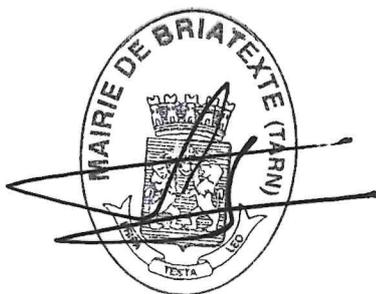
GRADE	EFFECTIF	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Administratif	1	1	0	Temps complet
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	2	2	0	Temps complet
GRADE	EFFECTIF	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	1	1	0	Temps complet
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	1	1	0	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	Temps complet
Adjoint Technique	3	3	0	Temps complet
TOTAL GENERAL	9	9	0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ **DE CREER** un poste de **technicien** à temps complet avec effet au 01/03/2024.
- ✓ **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/03/2024.
- ✓ **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- ✓ **D'AUTORISER** Mr le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance